

DATE DU CONTRÔLE

ADRESSE DU CONTRÔLE

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Slège d'exploitation N° Compte BE57 0688 9789 1035

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles TVA BE0536501654

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 144/2024/65210/01:1

(+32) 02 88 02 171 E-mail

Site internet

info@certinergie.be www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

13/05/2024

AGENT VISITEUR

Sébastien Nicolay

TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.) cour poupier 1 - 4032 Chênée

REF. 144/2024/65210/01:2







> DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Type de locaux Objet du contrôle Propriétaire Responsable des travaux

Dérogations applicables/appliquées

cour poupier 1 - 4032 Chênée Unité d'habitation (maison)

> DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) Code EAN Numéro du compteur Index jour/nuit Type de coupure générale Câble compteur - tableau Tension nominale de service Courant nominal de la protection de branchement

Commentaire

non communiqué

NETHYS

00706301 12534/ Disioncteur

VOB 2x2,5 mm2 230V - AC 10A

Le compteur n'est plus en service

CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position		Pas OK	Nombre de tableaux Pas present		Nombre de circuits	0
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981		Dispositif différentiel de tête		absent	
Type d'électrode de terre	Pas présente		Dispositif différentiel supplémentaire		absent	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	Pas mesurable		Fixation/Etat/Détérioration matériel		Pas OK	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Pas OK		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mob	oites	OK	
Test de continuité	Pas concluant		Protection contre les contacts directs		Sans objet	
Contrôle boucle de défaut	Sans objet		Résistance générale d'isolement (MΩ)		Sans objet	
Protection contre les contacts indirects	Sans objet		Adéquation DPCDR – prise de terre		Sans objet	
			Adéquation protections surintensités – se	ections	Sans objet	
Commentaire relatifs aux tableaux	ntaire relatifs aux tableaux II n'y a pas de tableau divisionnaire.					

CONCLUSION: NON CONFORME

A la date du 13/05/2024 , l'installation électrique de cour poupier 1 - 4032 Chênée n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 13/05/2025.

Signature de l'agent





Organisme de contrôle agréé

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège social

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation

Siège d'exploitation Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536601654 info@certinergie_be

Tél.

Site internet www.certinergie.be

(+32) 02 88 02 171



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 144/2024/65210/01:1

REF. 144/2024/65210/01:2

> LISTE DES INFRACTIONS

- La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être ouvert (écroux oxidés ou autre). 5.4.3.5.;5.1.5.
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. 5.2. Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. Les protections contre les chocs électriques direct et/ou indirect, ou les protections de

- l'installation électrique sont altèrés. 9.5.

 Des canalisations électriques et/ou leur pose ne possèdent pas une résistance mécanique suffisante face aux sollicitations auxquelles elles sont soumises. 5.2.1.5.
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des tiaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - 6.4.6.4.6.5.7.2.
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents, -
- 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.

 Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. 529
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement - 1.4.
- If faut revoir la fixation d'un/des luminaire(s)
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socies de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés

> REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres
- Le compteur est présent mais n'est pas raccordé ou n'est pas en service
- En l'absence de tension sur l'installation électrique, tous les tests n'ont pu être
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent lave-
- vaisselle/machine à laver/cuisinière/ sèche-linge L'installation électrique n'est pas finie. Des socles de prise, des interrupteurs,... sont encore à installer,
- Le début de la réalisation de l'installation électrique date d'avant le 1ier juin 2023
- La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle
- La salle de bain n'est pas finie. La baignoire et/ou la douche sont encore à installer. La cuisine n'est pas finie. Des équipements électriques sont encore à installer. La maison a été sinistre (inondation). Tout le Rdc est en travaux et la maison n'est plus connecté électriquement au réseau.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

- Rappel sur les prescriptions règlementaires :

 Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
 a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
 b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
 c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
 d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
 e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
 d) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
 d) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
 In si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie,be
Site internet www.certinergie,be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 144/2024/65210/01:1

TVA BE0536501664

RÉF. 144/2024/65210/01:2

> ANNEXES







5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Nº Compte BE57 6688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél. E-mail (+32) 02 88 02 171 info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

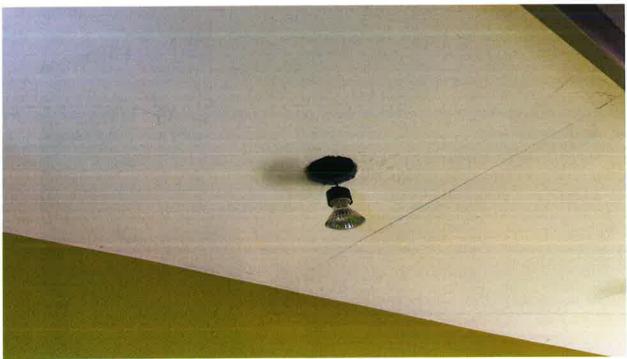
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 144/2024/65210/01:1

RÉF. 144/2024/65210/01:2

> ANNEXES







5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie_be www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 144/2024/65210/01:1

RÉF. 144/2024/65210/01:2

> ANNEXES







Siège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501664

(+32) 02 88 02 171 info@certinergie_be www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 144/2024/65210/01:1

RÉF. 144/2024/65210/01:2

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie_be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 144/2024/65210/01:1

REF. 144/2024/65210/01:2

> ANNEXES

